

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/08/75

Objet : 75 - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec VIVIEN EVENTS pour l'organisation d'un concert de VA DONC CHEZ LE COIFFEUR à La Halle Michel Drucker.

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 avril 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser un concert à La Halle Michel Drucker,

Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un concert conclu avec *Vivien Events*, domiciliée 120 boulevard Maréchal Leclerc, 14000 Caen, représentée par Monsieur Vivien Gonçalves, en sa qualité de producteur, pour l'organisation d'un concert du groupe VA DONC CHEZ LE COIFFEUR, qui aura lieu à la Halle Michel Drucker, le vendredi 25 septembre 2026 à 20h30, et ce pour un montant total de 900.00 € T.T.C.
Pour cette représentation, une billetterie gratuite sera mise en place.

Fait à Vire Normandie, le 31 août 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260907-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/09/2026
Publication : 08/09/2026

Décision du Maire n°2026/08/75 du 31 août 2026



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.